

RÈGLEMENT

Exposition évènementielle Abbatiale de Sorèze (81)

1-2 octobre 2026

Organisée par l'Association :

Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine

23, rue Milhau Ducommun 81100 Castres.

Site : lesamisdesartsdecastresoccitanieetnouvelleaquitaine.fr

Mail : lesamisdesartsdecastres@gmail.com

L'association Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine, organise un "**événement d'arts plastiques**" dont le programme détaillé avec horaires vous sera communiqué ultérieurement.

Au sommaire :

- **Exposition de peinture, sculpture, photographie, arts graphiques, livres d'auteur, etc.**
- **Rencontres et dédicaces avec les auteurs**
- **Vernissage (vendredi à 18h30)**
- **Mini-concert avec la chanteuse BOTZA**
- **Ateliers créatifs parents-enfants à médiation artistique**
- **Prix du Public**
- **Rencontres avec les artistes**

Programme susceptible d'évoluer et d'être modifié en fonction des confirmations et des disponibilités des intervenants.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Tous les arts sont représentés : peinture, sculpture, photographie, arts graphiques, livres d'auteur, etc.

Le dossier de candidature doit être adressé par mail à lesamisdesartsdecastres@gmail.com et comporter :

- **Bulletin d'inscription dûment complété**
- **Photos des œuvres :** format JPEG (2 Mo maxi par photo et chaque fichier photo doit avoir le titre et le nom de l'artiste).
- **Photo de l'artiste**
- **Une courte description de l'artiste (10 lignes maximum)**

À réception du bulletin d'inscription, les exposants seront informés de la validation de leur participation. Celle-ci deviendra définitive à réception du règlement de la participation.

Arts Plastique et/ou Arts Numérique – Photos d'art

Mise à disposition des grilles :

L'artiste a la possibilité de choisir, selon ses besoins et sous réserve des disponibilités, entre les différentes options suivantes : **une simple grille caddie** de 1,20 m de largeur × 2,00 m de hauteur ; **une double grille caddie** de 1,20 m de largeur × 2,00 m de hauteur ; **deux doubles grilles caddie** de 1,20 m de largeur × 2,00 m de hauteur chacune.

La disposition des grilles pourra être adaptée lors de la mise en place, selon le plan de l'exposition et les possibilités d'aménagement.

L'association se réserve le droit de limiter le nombre d'œuvres en fonction de leur grandeur et de la place disponible.

Seules les œuvres originales sont acceptées. Aucune copie d'artistes ne sera admise, même dans un format différent, à moins d'une réinterprétation manifeste de l'œuvre. Les finitions devront être soignées. (*Nous n'accepterons pas les œuvres avec de la peinture encore fraîche !)*

L'artiste devra s'assurer que chaque œuvre présente un **système d'accrochage fiable et facile d'utilisation** et présente les **mentions suivantes au dos de chaque œuvre** : nom et prénom et/ou pseudo, titre de l'œuvre, médium ou technique, dimension et éventuellement le prix (ou mention « réservé »), par écriture manuscrite ou sur une étiquette.

L'artiste fournira pour chaque œuvre un **cartel** (étiquette) portant nom et prénom ou pseudo de l'artiste, titre de l'œuvre, technique et prix (ou mention « réservé »), à placer à côté de l'œuvre.

Sculptures

Les sculptures de moins de 50 cm de haut seront présentées soit sur des tables installées sur demande, soit sur un socle avec un système de sécurité fourni par l'artiste.

Pour chaque œuvre, l'artiste fournira un **cartel** (étiquette) portant nom et prénom ou pseudo de l'artiste, titre de l'œuvre, technique et prix (ou mention « réservé »), à placer à côté de l'œuvre.

Pour chaque exposant, il sera accepté jusqu'à 6 œuvres selon les dimensions et la place disponible.

Livres d'Auteur

Les livres seront présentés sur des tables. Seront installés sur demande des tables pour des séances de dédicaces. L'artiste présentera ses livres sur des chevalets d'exposition (fournis sur demande) en indiquant lisiblement le prix.

Dépôt des œuvres / mise en place par les artistes	**Vendredi 30 Mai 2027 – De 14h00 à 17h00**
Retrait des œuvres par les artistes	**Dimanche 2 mai 2026 – À partir de 18h00**

Les œuvres exposées ne pourront pas être retirées avant la fin du salon.
Aucune œuvre ne sera gardée au-delà de la date de retrait ci-dessus.

Pour la sécurité, aucun décrochage ou retrait ne sera permis sans l'autorisation des organisateurs.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription à l'événement est fixé à :

- **pour les artistes peintres et plasticiens :**

- **200 € deux doubles grilles caddie**
- **100 € une double grille caddie**
- **50 € une simple grille caddie**
- **25 € un tableau et votre chevalet**

- **Pour les sculpteurs : 50 €**
- **Pour les auteurs : 10 €.**

Le droit d'inscription est payable dès l'acceptation de la candidature.

Le paiement peut être fait par :

- **Chèque à l'ordre de : 'Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine', *à adresser par courrier à l'adresse de l'association.***
- **Virement bancaire à Les Amis des Arts de Castres Occitanie et Nouvelle Aquitaine, IBAN : FR25 3000 2013 3200 0007 3649 S30 – BIC : CRLYFRPP**
- **sur le site Helloasso :**
  https://www.helloasso.com/associations/les-amis-des-arts-de-castres-occitanie-et-nouvelle-aquitaine/evene ments/participation

En cas de force majeure, l'événement pourra être annulé sans préavis. L'association remboursera alors à chaque artiste son droit d'inscription, sans autre dédommagement.

En cas de désistement et au plus tard huit jours avant le début de l'exposition, le droit d'inscription pourra être remboursé. Au-delà de ce délai et sauf cas de force majeure, le droit d'inscription reste acquis à l'association.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION

L'adhésion à l'association vous est proposée et reste facultative. Le tarif pour 2026 est fixé à :

- 30 € pour les artistes peintres, plasticiens et sculpteurs
- 10 € pour les auteurs

Les membres de l'association qui se sont acquittés de leur cotisation annuelle bénéficient à titre exclusif :

- D'un accès à « l'Espace Membre » sur le site internet de l'association. Un code d'accès à l'Espace Membre est communiqué à chaque adhérent dès qu'il s'est acquitté de sa cotisation.
- De tarifs spéciaux pour certaines manifestations ponctuelles, notamment les ateliers de médiation artistique animés tout au long de l'année par Corinne Galléa.

Le bulletin annuel d'adhésion et le règlement intérieur de l'association sont disponibles en téléchargement sur le site ou sur demande par mail.

Site internet : www.lesamisdesartsdecastresoccitanieetnouvelleaquitaine.fr

PERMANENCES

La présence des artistes pendant les heures d'ouverture au public est souhaitée, mais reste **selon leurs disponibilités**. Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer **les jours et horaires auxquels vous serez présents**, afin que nous puissions les indiquer sur un tableau destiné au public. Celui-ci permettra aux visiteurs de savoir **quand ils pourront vous rencontrer et échanger avec vous autour de votre travail artistique**.

Nous vous demandons toutefois d'être présents lors du vernissage, afin de partager ce moment avec le public, les organisateurs et les autres artistes participants.

RESPONSABILITÉS

L'Association Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des détériorations, pertes, vols ou dommages dont les œuvres pourraient faire l'objet du dépôt jusqu'au retrait. Il appartient à chaque exposant de se garantir, s'il le souhaite, auprès de la compagnie d'assurance de son choix.

VENTES

Les ventes se font directement entre l'artiste et son client. Il appartient à chacun de vérifier que la vente est effectuée en conformité avec la législation.

L'association ne prend aucune commission.

Si l'artiste n'est pas présent, l'association pourra mettre l'acheteur en relation avec l'artiste mais n'effectuera aucune vente.

DROIT À L'IMAGE

Les Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine se réservent le droit, à des fins promotionnelles, de prendre, détenir et diffuser les photos et enregistrements audios et vidéos, sur quelque support que ce soit lors des expositions ou événements organisés par l'association. Les images et enregistrements audios sont acquis définitivement au profit des Amis des Arts de Castres, Occitanie et Nouvelle Aquitaine quelle que soit la période d'utilisation de cette image et sans aucun paiement ou contrepartie.

L'inscription implique que l'artiste candidat donne à l'organisateur son accord pour la publication des reproductions de ses œuvres pour les besoins de promotion et de communication de la manifestation.

L'inscription au salon implique l'acceptation sans réserve du présent règlement